

REFERENTIEL D'ÉVALUATION DU TITRE PROFESSIONNEL

Gestionnaire de paie

Niveau 5

Site : <http://travail-emploi.gouv.fr/>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
GP	RE	TP-01254	03	02/03/2014	24/06/2021	1/22

1. Références de la spécialité

Intitulé du titre professionnel : Gestionnaire de paie

Sigle du titre professionnel : GP

Niveau : 5 (Cadre national des certifications 2019)

Code(s) NSF : 315t - Etablissement de la paie, recrutement du personnel et relations sociales-

Code(s) ROME : M1501, M1203

Formacode : 32663

Date de l'arrêté : 19/02/2014

Date de parution au JO de l'arrêté : 02/03/2014

Date d'effet de l'arrêté : 29/12/2014

2. Modalités d'évaluation du titre professionnel

(Arrêté du 22 décembre 2015 relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi)

2.1. Les compétences des candidats par VAE ou issus d'un parcours continu de formation pour l'accès au titre professionnel sont évaluées par un jury au vu :

- a) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).
- b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.
- d) D'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités composant le titre visé.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
GP	RE	TP-01254	03	02/03/2014	24/06/2021	3/22

2.2. Les compétences des candidats issus d'un parcours d'accès par capitalisation de certificats de compétences professionnelles (CCP) pour l'accès au titre professionnel sont évaluées par un jury au vu :

- a) Du livret de certification au cours d'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités composant le titre visé. Cet entretien se déroule en fin de session du dernier CCP.

2.3. Les compétences des candidats pour l'accès aux CCP sont évaluées par un jury au vu :

- a) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).
- b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.

2.4. Les compétences des candidats issus d'un parcours continu de formation ou justifiant d'un an d'expérience dans le métier visé pour l'accès aux certificats complémentaires de spécialisation (CCS) sont évaluées par un jury au vu :

- a) Du titre professionnel obtenu.
- b) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).
- c) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- d) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.
- e) D'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice de l'activité du CCS visé.

Chaque modalité d'évaluation, identifiée dans le RE comme partie de la session du titre, du CCP ou du CCS, est décrite dans le dossier technique d'évaluation. Celui-ci précise les modalités et les moyens de mise en œuvre de l'épreuve pour le candidat, le jury, et le centre organisateur.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
GP	RE	TP-01254	03	02/03/2014	24/06/2021	4/22

3 Dispositif d'évaluation pour la session du titre professionnel GP

3.1. Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	Réaliser et contrôler les bulletins de salaire Établir et contrôler les données de synthèse à partir de la production des bulletins de salaires Analyser et assurer la gestion des informations liées aux relations de travail Collecter les informations et traiter les événements liés au temps de travail du personnel	05 h 00 min	Le (la) candidat(e) doit remplir une mission de gestionnaire de paie dans le cadre d'une étude de cas nécessitant la réalisation de travaux sur un poste de travail connecté à Internet. Les formulaires de saisie (attestation, déclaration, bordereau) et la matrice de bulletin de salaire sous Excel fournis sont obligatoirement utilisés pour traiter les situations rencontrées. Durant l'épreuve, il (elle) a la possibilité de réaliser des impressions de son travail en cours. A la fin de l'épreuve, le (la) candidat(e) remet les travaux qu'il (elle) a réalisés.
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			
▪ Entretien technique	Réaliser et contrôler les bulletins de salaire Assurer les relations avec le personnel et les tiers Établir et contrôler les données de synthèse à partir de la production des bulletins de salaires Analyser et assurer la gestion des informations liées aux relations de travail Collecter les informations et traiter les événements liés au temps de travail du personnel	00 h 45 min	L'entretien technique est désynchronisé de l'épreuve de synthèse. Le résultat des travaux réalisés pour l'épreuve de synthèse sert de support à l'entretien technique.
▪ Questionnaire professionnel	Sans objet		Sans objet
▪ Questionnement à partir de production(s)	Sans objet		Sans objet
Entretien final		00 h 15 min	Y compris le temps d'échange avec le candidat sur le dossier professionnel.
Durée totale de l'épreuve pour le candidat :		06 h 00 min	

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
GP	RE	TP-01254	03	02/03/2014	24/06/2021	5/22

3.2. Critères d'évaluation des compétences professionnelles

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Assurer la tenue et le suivi du dossier social de l'entreprise					
Analyser et assurer la gestion des informations liées aux relations de travail	Le dossier social est actualisé en fonction des règles juridiques et sociales Les informations sociales sont intégrées dans le système d'information Les documents sont correctement remplis Les dossiers salariés sont actualisés dans les délais	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Collecter les informations et traiter les événements liés au temps de travail du personnel	Les informations sont traitées de façon exhaustive Le suivi des temps est correctement réalisé Les déclarations sont correctement renseignées Les dossiers salariés sont actualisés	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Assurer les relations avec le personnel et les tiers	La demande est évaluée avec discernement La communication est adaptée à l'interlocuteur Un argumentaire est mis en place dans la réponse apportée La réponse fournie répond à la demande des interlocuteurs	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Assurer la production de la paie et élaborer les données de synthèse					
Réaliser et contrôler les bulletins de salaire	Les méthodes et règles de calcul sont correctement appliquées Les variables de paie sont saisies de façon exhaustive Les bulletins de salaires sont cohérents et pertinents Les bulletins de salaires sont contrôlés	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Etablir et contrôler les données de synthèse à partir de la production des bulletins de salaires	Les méthodes et règles de calcul sont appliquées Les déclarations sociales sont cohérentes et pertinentes Les informations transmises, tableaux et synthèse, sont cohérentes et pertinentes	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Obligations réglementaires le cas échéant : Néant.					

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
GP	RE	TP-01254	03	02/03/2014	24/06/2021	6/22

3.3. Évaluation des compétences transversales

Les compétences transversales sont évaluées au travers des compétences professionnelles.

Compétences transversales	Compétences professionnelles concernées
Anticiper pour organiser la production	Analyser et assurer la gestion des informations liées aux relations de travail
	Assurer les relations avec le personnel et les tiers
	Collecter les informations et traiter les événements liés au temps de travail du personnel
	Etablir et contrôler les données de synthèse à partir de la production des bulletins de salaires
	Réaliser et contrôler les bulletins de salaire
Contrôler la validité des règles	Analyser et assurer la gestion des informations liées aux relations de travail
	Assurer les relations avec le personnel et les tiers
	Collecter les informations et traiter les événements liés au temps de travail du personnel
	Etablir et contrôler les données de synthèse à partir de la production des bulletins de salaires
	Réaliser et contrôler les bulletins de salaire

4. Conditions de présence et d'intervention du jury propre au titre GP

4.1. Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 01 h 00 min

4.2. Protocole d'intervention du jury :

La présence du jury n'est pas requise pendant le déroulement de la mise en situation professionnelle qui est désynchronisée de l'intervention du jury. Le jury se réunit pour évaluer les travaux et assurer les entretiens une autre journée que la mise en situation professionnelle.

Pour chaque candidat, le temps d'évaluation des travaux issus de la mise en situation professionnelle est, en moyenne, de 2 heures.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

4.3. Conditions particulières de composition du jury :

Néant.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
GP	RE	TP-01254	03	02/03/2014	24/06/2021	7/22

5. Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session titre

La présence d'un surveillant est indispensable pendant toute la durée de l'épreuve.

Il doit veiller :

- que seuls les formulaires de saisie et les matrices de bulletin de salaire fournis soient utilisés par les candidats ;
- à l'utilisation non frauduleuse des capacités d'échanges informatiques (arrêté du 8 décembre 2008 portant règlement général des sessions de validation pour l'obtention du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi).

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
GP	RE	TP-01254	03	02/03/2014	24/06/2021	8/22

REFERENTIEL D'ÉVALUATION DES CERTIFICATS DE COMPETENCES PROFESSIONNELLES

Gestionnaire de paie

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
GP	RE	TP-01254	03	02/03/2014	24/06/2021	9/22

CCP

Assurer la tenue et le suivi du dossier social de l'entreprise

Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	Analyser et assurer la gestion des informations liées aux relations de travail Collecter les informations et traiter les événements liés au temps de travail du personnel	04 h 00 min	Le (la) candidat(e) doit remplir une mission de gestionnaire de paie dans le cadre d'une étude de cas nécessitant la réalisation de travaux sur un poste de travail connecté à Internet. Les formulaires de saisie (attestation, déclaration, bordereau) fournis sont obligatoirement utilisés pour traiter les situations rencontrées. A la fin de l'épreuve, le (la) candidat(e) remet les travaux qu'il (elle) a réalisés. En cours d'épreuve, il (elle) a la possibilité de réaliser des impressions de son travail en cours d'élaboration.
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			
▪ Entretien technique	Analyser et assurer la gestion des informations liées aux relations de travail Collecter les informations et traiter les événements liés au temps de travail du personnel Assurer les relations avec le personnel et les tiers	00 h 30 min	L'entretien technique est désynchronisé de la mise en situation professionnelle. Le résultat des travaux réalisés pour la mise en situation professionnelle sert de support à l'entretien technique.
▪ Questionnaire professionnel	Sans objet		Sans objet
▪ Questionnement à partir de production(s)	Sans objet		Sans objet
Durée totale de l'épreuve pour le candidat :		04 h 30 min	

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
GP	RE	TP-01254	03	02/03/2014	24/06/2021	11/22

Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Assurer la tenue et le suivi du dossier social de l'entreprise

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 00 h 30 min

Protocole d'intervention du jury :

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet

Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP

Sans objet

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
GP	RE	TP-01254	03	02/03/2014	24/06/2021	12/22

CCP

Assurer la production de la paie et élaborer les données de synthèse

Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	Réaliser et contrôler les bulletins de salaire Etablir et contrôler les données de synthèse à partir de la production des bulletins de salaires	04 h 00 min	Le (la) candidat(e) doit remplir une mission de gestionnaire de paie dans le cadre d'une étude de cas nécessitant la réalisation de travaux sur un poste de travail connecté à Internet. Les formulaires de saisie (attestation, déclaration, bordereau) fournis sont obligatoirement utilisés pour traiter les situations rencontrées. A la fin de l'épreuve, le (la) candidat(e) remet les travaux qu'il (elle) a réalisés. En cours d'épreuve, il (elle) a la possibilité de réaliser des impressions de son travail en cours d'élaboration.
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			
▪ Entretien technique	Réaliser et contrôler les bulletins de salaire Etablir et contrôler les données de synthèse à partir de la production des bulletins de salaires	00 h 30 min	L'entretien technique est désynchronisé de la mise en situation professionnelle. Le résultat des travaux réalisés pour la mise en situation professionnelle sert de support à l'entretien technique.
▪ Questionnaire professionnel	Sans objet		Sans objet
▪ Questionnement à partir de production(s)	Sans objet		Sans objet
Durée totale de l'épreuve pour le candidat :		04 h 30 min	

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
GP	RE	TP-01254	03	02/03/2014	24/06/2021	13/22

Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Assurer la production de la paie et élaborer les données de synthèse

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 00 h 30 min

Protocole d'intervention du jury :

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet

Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP

Sans objet

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
GP	RE	TP-01254	03	02/03/2014	24/06/2021	14/22

Annexe 1

Plateau technique d'évaluation

Gestionnaire de paie

Locaux

Modalité d'évaluation	Désignation et description des locaux	Observations
Mise en situation professionnelle	Une salle d'examen	Locaux équipés aux normes de sécurité et de prévention. La mise en situation professionnelle se déroule en amont de l'intervention du jury.
Entretien technique	Une salle pour mener un entretien avec le jury (éventuellement plusieurs salles si plusieurs jurys).	Sans objet
Entretien final	Un local fermé équipé au minimum d'une table et trois chaises. Une salle pour mener un entretien avec le jury (éventuellement plusieurs salles si plusieurs jurys). Une salle de délibération pour le jury	Ce local doit garantir la qualité et la confidentialité des échanges.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
GP	RE	TP-01254	03	02/03/2014	24/06/2021	15/22

Ressources (pour un candidat)

Certaines ressources peuvent être partagées par plusieurs candidats.

Leur nombre est indiqué dans la colonne « Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve »

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
Postes de travail	1	Une imprimante partagée.	16	Un micro ordinateur connecté à Internet. Logiciels : suite bureautique.
Outils / Outillages	1	Sans objet	1	Calculatrice personnelle autorisée.
Documentations	1	Sans objet	1	Documentation professionnelle à jour (papier ou numérique). Documentation personnelle (papier ou numérique).
Autres		Fournitures bureau : papier imprimante et brouillons.		

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
GP	RE	TP-01254	03	02/03/2014	24/06/2021	16/22

ANNEXE 2

CORRESPONDANCES DU TP

Le titre professionnel Gestionnaire de paie est composé de certificats de compétences professionnelles (CCP) dont les correspondances sont :

GESTIONNAIRE DE PAIE Arrêté du 25/06/2009		Gestionnaire de paie Arrêté du 19/02/2014	
CCP	ASSURER LA TENUE ET LE SUIVI DU DOSSIER SOCIAL DE L'ENTREPRISE	CCP	Assurer la tenue et le suivi du dossier social de l'entreprise
CCP	ASSURER LA GESTION DE LA PAIE ET DES DECLARATIONS SOCIALES	CCP	Assurer la production de la paie et élaborer les données de synthèse

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
GP	RE	TP-01254	03	02/03/2014	24/06/2021	17/22

Annexe 3

Glossaire des modalités d'évaluation du référentiel d'évaluation (RE)

Mise en situation professionnelle

Il s'agit d'une reconstitution qui s'inspire d'une situation professionnelle représentative de l'emploi visé par le titre. Elle s'appuie sur le plateau technique d'évaluation défini dans l'annexe 1 du référentiel d'évaluation.

Présentation d'un projet réalisé en amont de la session

Lorsqu'une mise en situation professionnelle est impossible à réaliser, il peut y avoir présentation d'un projet réalisé dans le centre de formation ou en entreprise. Dans cette hypothèse, le candidat prépare ce projet en amont de la session. Dans ce cas, la rubrique « Informations complémentaires concernant la présentation du projet réalisé en amont de la session » mentionne en quoi consiste ce projet.

Entretien technique

L'entretien technique peut être prévu par le référentiel d'évaluation. Sa durée et son périmètre de compétences sont précisés. Il permet si nécessaire d'analyser la mise en situation professionnelle et/ou d'évaluer une (des) compétence(s) particulière(s).

Questionnaire professionnel

Il s'agit d'un questionnaire écrit passé sous surveillance. Cette modalité est nécessaire pour certains métiers lorsque la mise en situation ne permet pas d'évaluer certaines compétences ou connaissances, telles des normes de sécurité. Les questions peuvent être de type questionnaire à choix multiples (QCM), semi-ouvertes ou ouvertes.

Questionnement à partir de production(s)

Il s'agit d'une réalisation particulière (dossier, objet...) élaborée en amont de la session par le candidat, pour évaluer certaines des compétences non évaluables par la mise en situation professionnelle. Elle donne lieu à des questions spécifiques posées par le jury. Dans ce cas, la rubrique « Informations complémentaires concernant le questionnement à partir de production(s) » mentionne en quoi consiste/nt cette/ces production(s).

Entretien final

Il permet au jury de s'assurer, que le candidat possède :

La compréhension et la vision globale du métier quel qu'en soit le contexte d'exercice ;

La connaissance et l'appropriation de la culture professionnelle et des représentations du métier.

Lors de l'entretien final, le jury dispose de l'ensemble du dossier du candidat, dont son dossier professionnel.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
GP	RE	TP-01254	03	02/03/2014	24/06/2021	19/22

Reproduction interdite

Article L 122-4 du code de la propriété intellectuelle

"Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque."

